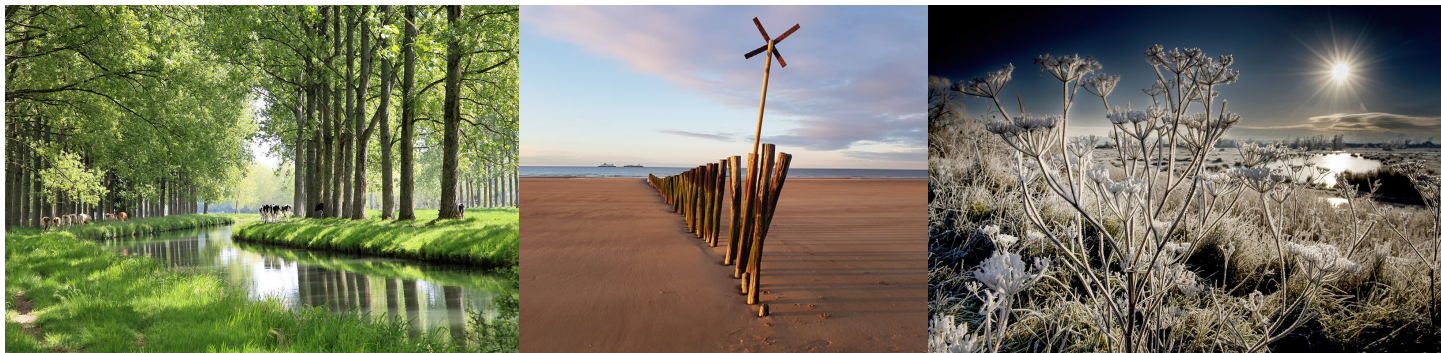




CONCOURS PHOTO 2025

« Mon plus beau coin nature des Hauts de France »



A l'occasion de sa 34^{ème} édition, l'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature, domiciliée à ABBEVILLE (80100), organise un concours photo ayant pour thème « Mon plus beau coin nature des Hauts de France ».

Dépôt/envoi des photos : du lundi 10 février au lundi 10 mars 2025 à 10h
Annnonce des résultats : Lundi 17 mars 2025

THÉMATIQUE

Ce concours a pour intitulé « Mon plus beau coin de nature des Hauts de France ».

Il a pour objet de valoriser et faire découvrir la région à travers ses paysages* naturels (*Paysage : Étendue spatiale, naturelle qui présente une certaine identité visuelle, vue d'ensemble que l'on a d'un point donné*).

Une présence animale ou humaine est tolérée tant qu'elle n'est pas le sujet principal de l'image. Il en va de même pour le patrimoine bâti.

PARTICIPANTS ET PHOTOGRAPHIES

Ce concours est **ouvert à tout photographe amateur ou professionnel, âgé de plus de 16 ans, qu'il réside ou non dans les Hauts de France**. Il est gratuit. Sont exclus les membres du personnel du Festival de l'Oiseau, les bénévoles de l'association et les membres du jury de l'édition.

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage raisonnable est autorisé.

Dès la fin des délibérations, les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution, ainsi que les fichiers RAW ou JPEG originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

FOURNITURE DES ŒUVRES - EXCLUSIONS

Chaque participant pourra envoyer au maximum 5 photographies. Elles devront être prises exclusivement dans la région Hauts de France.

La participation est gratuite, et le dépôt des photos se fait obligatoirement en ligne :

www.festival-oiseau-nature.com – Rubrique Concours

Fichiers demandés :

Les images (couleur ou noir et blanc) devront être déposées :

- au format JPEG
- au rapport 3:2 ou 4:3
- redimensionnées à exactement 3 500 pixels pour le plus grand côté
- sans marges, signature ou caractère spécial dans le nom de fichier

Seront exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Les photos lauréates lors d'une précédente édition
- Les photos ne respectant pas les conditions ci-dessus
- Les photos prises hors région Hauts de France

Chaque participant devra indiquer précisément le lieu, ainsi que le département des photos soumises dans le champ « Date et lieu de Prise de vue ».

Les responsables se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique du concours et qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements en vigueur.

Les décisions du Jury sont sans appel.

ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur des photographies ; il doit être dépositaire des droits liés aux images qu'il présentera au concours et sera seul responsable de tous les droits relatifs aux images qu'il présente. Il garantit l'organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

En participant au concours, le participant autorise le Festival de l'Oiseau et de la Nature à reproduire et à exposer ses œuvres. Il consent également à ce que les photos soumises puissent être utilisées par l'association du Festival pour promouvoir le concours et la manifestation, avec citation du nom de l'auteur, dans le cadre de publications web ou papier. Il consent également à la publication des photographies dans la presse.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation des œuvres sans accord préalable des auteurs. L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

CRITERES DE SÉLECTION ET RÉSULTATS

Un jury sera spécialement constitué pour évaluer la qualité artistique du cliché et son lien avec le thème proposé. Seront notamment pris en compte le cadrage, l'originalité de la prise de vue, la gestion de la lumière, mais aussi le « caractère » de la photographie. **Les photographies devront révéler le caractère d'exception de la région Hauts de France.**

Le Jury sera composé de photographes et de représentants du Festival de l'Oiseau et de la Nature et de ses partenaires. Il se réunira le 14 mars afin d'opérer au jugement des photos et sélectionner les photos qui seront exposées à la **Salle des Fêtes de Cayeux sur Mer, du 12 au 20 avril**, à l'occasion du Festival.

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site et la page Facebook du Festival de l'Oiseau et de la Nature. Les auteurs des photos primées seront avertis avant la publication des résultats.

RECOMPENSES

🏆 1er Prix : 500 € / 🏆 2ème Prix : 300 € / 🏆 3ème Prix : 200 €

🏆 Prix spécial du [Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale](#) : récompensant la meilleure photo liée aux paysages littoraux des Hauts-de-France.

Des Mentions pourront éventuellement être décernées.

Parallèlement, les visiteurs de l'exposition seront invités à voter sur une plateforme dédiée afin d'élire le **Prix du Public 2025** (dotation offerte par un de nos partenaires).

L'ensemble des photographes exposés ainsi que les lauréats seront conviés par courrier à la Remise des Prix le **dimanche 13 avril à Cayeux sur Mer**.

EXPOSITION

L'ensemble des photos sélectionnées (y compris les photographies lauréates) seront imprimées par la société [Colorpix](#), partenaire du Festival, et exposées à la **Salle des Fêtes de Cayeux sur Mer, du 12 au 20 avril**, à l'occasion du 34ème Festival de l'Oiseau et de la Nature.

L'exposition pourra ensuite être diffusée chez les partenaires du Festival dans le cadre de la promotion de la manifestation.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : rgpd@festival-oiseau-nature.com.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus. Le règlement du jeu est déposé chez Maîtres CASTANIE, TALBOT, CASTANIE, HAMON à Abbeville.
Ce règlement est par ailleurs disponible sur le site Internet du Festival (www.festival-oiseau-nature.com).

Merci à nos partenaires :

